**NOTICE D’UTILISATION DES DOCUMENTS**

Ces documents sont présentés en « .docx » pour les 01 à 08 ou « .xls » pour les fichiers 09, il faut **toujours** commencer par les **télécharger** puis les ouvrir avec Microsoft Office Word ou Excel ou avec « libre office ».

Ils ont été conçus à partir de documents existants pour aider les organisateurs à confectionner leurs dossiers d’expositions compétitives de niveau 2 (régional ou interrégional). Ils pourront naturellement être adaptés aux expositions de niveau 1.

*Les textes en rouge, en italique, sont à compléter ou à choisir par les organisateurs.*

Une fois les documents enregistrés, les organisateurs ont la faculté de les modifier ou de les compléter (logos, pied de pages….) en fonction de contingences locales.

**01 REGLEMENT**

Chapitre 6, vérifier la hauteur maximum des pages (32cm) en fonction des cadres utilisés.

Chapitre 7, la fiche de prise en charge et restitution peut être remplacé par un tableau de prise en charge des collections (voir les fichiers 09 ou 10) dans ce cas le chapitre 7 sera supprimé ou modifié.

**04 FICHE DE PRISE EN CHARGE ET DE RESTITUTION D’UNE COLLECTION**

Cette fiche peut-être remplacée par un tableau de prise en charge des collections (voir le fichier 09)

**05 BORDEREAU D’ESTIMATION**

Les exposants rempliront une fiche par cadre de 12 pages, il leur est conseillé d’identifier les pièces de A à I sur une photocopie de chaque page de la collection.

**06 BORDEREAU D’INVENTAIRE**

Ce document est un complément du bordereau d’estimation, il peut être éventuellement supprimé.

**07 ASSURANCE**

Ce document responsabilise les exposants vis-à-vis des organisateurs concernant l’assurance de leurs collections durant l’exposition. Le taux généralement retenu est de 1,5 pour mille.

Les organisateurs devront prendre contact avec Madame Pascale COLLET, de la société HWI,

73 Boulevard Hausmann, 75008 PARIS - Tel. 01 53 20 65 50 - Fax : 01 53 20 65 55 - [pcollet@hwifrance.com](mailto:pcollet@hwifrance.com)

Ils consulteront également le guide de l’assurance, dans les documents utiles du site de la FFAP.

**08 RENONCIATION A RECOURS**

Ce document dédouane les organisateurs vis-à-vis des exposants qui ne souhaitent pas assurer leurs collections. Il peut être fusionné avec le fichier 07.

**09 TABLEAU DE PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DES COLLECTIONS**

Imprimable au format A4, ce document permet aux organisateurs de gérer les collections et peut les dispenser de la fiche 04. Une version A3 augmentera la largeur des colonnes.